

DÉPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE REUGNY
10 rue Nationale 37380

mairie-reugny@wanadoo.fr
☎ 02.47.52.94.32
Fax 02.47.52.25.94

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 AVRIL 2014

Date de convocation : 7 avril 2014
Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

Etaient présents : MMmes Tréhin – Lhomme Gauthier – Chauffeteau – Debrune – Fontaine – Pinot – Pain – Joubert – Heurlin Goujon – MM. Perrin – Souchu – Toker – Bazin – Sellier – Lictévout – Martin – Szuptar – Desnoë.

Absent excusé : M. Guignard.

Pouvoir : M. Guignard à Mme Tréhin.

Secrétaire de séance : Mme Debrune.

- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2014** : Mme Tréhin informe les membres du Conseil Municipal que les prochains procès-verbaux des séances seront envoyés par mail. Chaque conseiller fera part de ses observations au conseil municipal suivant.

Mme Tréhin donne donc lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Ordre du Jour** : Madame le Maire demande à ce que les dossiers suivants soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

* Résultat d'expertise de la porte d'accès des sanitaires de l'école

* Accueil de Loisirs majoration pour mini-camps lors des vacances d'été de juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

- **Tableau des permanences** du bureau de vote est établi pour les élections européennes du dimanche 25 mai 2014.

- **Délibération n° 28/2014 - Désignation des délégués qui siégeront aux Syndicat Intercommunaux – aux Commissions particulières à structure obligatoire – aux Commissions Communales et aux Comités Consultatifs** :

I) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter à main levée pour désigner les délégués qui siégeront :

* **AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX** suivants :

S.C.O.T. : Mme Axelle TRÉHIN est désignée en qualité de représentante de la commune et sera proposée à la Communauté de Communes du Vouvrillon

COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAIN :

- 2 Elus Titulaires : Françoise LHOMME GAUTHIER - Vincent LICTEVOUT - 2 Elus Suppléants : Anne HEURLIN GOUJON – Armel BAZIN

COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE REUGNY-CHANCAY :

- 3 Elus Titulaires: Daniel PERRIN – Axelle TRÉHIN – Philippe DESNOË - 2 Elus Suppléants : Christian SOUCHU – Vincent LICTEVOUT

COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA BRENNE & SES AFFLUENTS :

- 2 Elus Titulaires : Vincent GUIGNARD – Geneviève FONTAINE - 1 Elu Suppléant : Anne HEURLIN GOUJON

COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE MONNAIE :

- 1 Elu Titulaire : Catherine CHAUFFETEAU – 1 Elu Suppléant : Michel SZUPTAR

COMITÉ DU SYNDICAT DU COLLEGE DE VOUVRAY :

- 2 Elus Titulaires : Irène PAIN – Catherine CHAUFFETEAU - 2 Elus Suppléants : Mickaël MARTIN – Béatrice PINOT

COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE CANTON DE VOUVRAY :

- 2 Elus Titulaires : Catherine CHAUFFETEAU – Nicolas TOKER - 2 Elus Suppléants : Irène PAIN – Béatrice PINOT

COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (S.I.E.I.L.) :

- 1 Elu Titulaire : Christian SOUCHU - 1 Elu Suppléant : Daniel PERRIN

COMITÉ DU SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EPURATION ET LE SUIVI DES EAUX

(SATESE) : 1 Elu Titulaire : Daniel PERRIN - 1 Elu Suppléant : Vincent LICTEVOUT

COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 :

- 1 Elu Titulaire : Daniel SELLIER - 1 Elu Suppléant : Armel BAZIN

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S. pour le Personnel des Collectivités Territoriales) :

- 1 Elu Titulaire : Françoise LHOMME GAUTHIER

II) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter à main levée pour désigner les élus qui siègeront :

* **AUX COMMISSIONS PARTICULIÈRES A STRUCTURE OBLIGATOIRE composées d'Elus et de Représentants de structures extérieures** suivantes :

COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ELECTORALES :

- 2 élus : Vincent GUIGNARD – Françoise LHOMME GAUTHIER

- 1 Délégué de l'Administration : Fabienne BRADESI – nommée par Arrêté Préfectoral période du 31.08.2013 au 30.08.2014

- 2 Délégués du Tribunal de Grande Instance : Christiane LAVALETTE Titulaire – Béatrice PINOT Suppléante – nommées par Ordonnance à compter du 01.07.2010

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- Le Maire Président de Droit : Axelle TRÉHIN

- 4 Conseillers Municipaux élus par le Conseil Municipal : Françoise LHOMME GAUTHIER – Irène PAIN – Anne HEURLIN GOUJON – Vincent LICTEVOUT

CORRESPONDANT DÉFENSE : Daniel SELLIER

III) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter à main levée pour désigner les élus qui siègeront :

* **AUX COMMISSIONS COMMUNALES composée uniquement d'Elus** suivantes :

COMMISSION COMMUNALE DES CATASTROPHES NATURELLES ET CALAMITÉS AGRICOLES : Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Daniel PERRIN – Vincent GUIGNARD – Françoise LHOMME GAUTHIER – Philippe DESNOË – Geneviève FONTAINE - Vice-Président : en cours

COMMISSION DU BUDGET : Tous les membres du Conseil Municipal – Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Vice-Président : en cours

COMMISSION PERMIS DE CONSTRUIRE : Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Daniel PERRIN – Françoise LHOMME GAUTHIER – Christian SOUCHU – Philippe DESNOË – Béatrice PINOT - Vice-Président : en cours

COMMISSION URBANISME PLU : Tous les membres du Conseil Municipal – Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Vice-Président : en cours

COMMISSION DU PERSONNEL MUNICIPAL : Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Catherine CHAUFFETEAU – Christian SOUCHU – Béatrice PINOT – Mickaël MARTIN – Philippe DESNOË (Pot Noël : tous les Conseillers Municipaux) - Vice-Président : en cours

COMMISSION ASSAINISSEMENT-ENVIRONNEMENT : Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Daniel PERRIN – Vincent GUIGNARD – France DEBRUNE – Sandrine JOUBERT – Vincent LICTEVOUT – Christian SOUCHU – Philippe DESNOË - Vice-président : en cours

COMMISSION BÂTIMENTS : Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit – Nicolas TOKER – Christian SOUCHU – Irène PAIN, - Catherine CHAUFFETEAU – Françoise LHOMME GAUTHIER – Michel SZUPTAR - Vice-Président : en cours

Commission Ad'Hoc pour pour le projet Jardin Presbytère/Place du 8 mai : Tous les membres du Conseil Municipal - Le Maire Axelle TRÉHIN Président de droit

IV) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter à main levée pour désigner les élus qui siègeront et à bulletin secret pour désigner les membres extérieurs :

* **AUX COMITÉS CONSULTATIFS : COMPOSITION LIBRE : CONSEILLERS MUNICIPAUX ET SI LE CONSEIL MUNICIPAL LE SOUHAITE, DES EXTÉRIEURS PEUVENT ÊTRE NOMMÉS** suivants :

COMITÉ CONSULTATIF INFORMATION – COMMUNICATION – CULTURE : **RAPPORTEUR** : en cours
Axelle TRÉHIN – France DEBRUNE – Béatrice PINOT – Armel BAZIN – Sandrine JOUBERT – Vincent LICTEVOUT – Daniel SELLIER – Christian SOUCHU – Personnes extérieures proposées : Alain LEFEBVRE (18 voix Pour ELU) – Séverine PLESSIA (15 voix Pour ELUE)

COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – RESTAURATION : **RAPPORTEUR** : en cours

Axelle TRÉHIN – Catherine CHAUFFETEAU – Irène PAIN – Christian SOUCHU – France DEBRUNE – Béatrice PINOT – Geneviève FONTAINE – Personnes extérieures proposées : Florence DAUPHIN (18 voix Pour ELUE) - David ESNON (12 voix Pour ELU)

COMITÉ CONSULTATIF FÊTES ET CÉRÉMONIES : RAPPORTEUR : en cours

Axelle TRÉHIN – Françoise LHOMME GAUTHIER – Vincent GUIGNARD – Armel BAZIN – Sandrine JOUBERT – Béatrice PINOT – Anne HEURLIN GOUJON – France DEBRUNE

COMITÉ CONSULTATIF VIE ASSOCIATIVE – SPORT : RAPPORTEUR : en cours

Axelle TRÉHIN – Catherine CHAUFFETEAU – Nicolas TOKER – France DEBRUNE – Irène PAIN – Michel SZUPTAR – Personne extérieure proposée : David ESNON (13 Bulletins blancs 6 voix Pour NON ÉLU)

COMITÉ VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – CIMETIERE – FLEURISSEMENT – BALISAGE : RAPPORTEUR en cours

Christian SOUCHU – Vincent GUIGNARD – Daniel SELLIER – Geneviève FONTAINE – Daniel PERRIN – Françoise LHOMME GAUTHIER – Philippe DESNOË - Personne extérieure proposée : Michel BASTOËN (16 voix Pour ELU)

COMITÉ CONSULTATIF ACTION SOCIALE – PERSONNES ÂGÉES : RAPPORTEUR : en cours

Françoise LHOMME GAUTHIER – Geneviève FONTAINE – Daniel SELLIER – Irène PAIN – Michel SZUPTAR – France DEBRUNE

COMICE AGRICOLE de l'Arrondissement de TOURS : Vincent LICTEVOUOT.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions suivantes seront établies ultérieurement :

- Commission d'appels d'offres

- Commission communale des impôts : en attente le courrier de la Direction Générale des Impôts pour faire les propositions de propriétaires de bois ou de forêt – de contribuables domiciliés hors commune propriétaires sur la commune et de contribuables domiciliés dans la commune – le Maire est membre de droit – MM. Mmes Fontaine, Desnoë, Perrin, Martin, Szuptar et Bazin seront désignés titulaires ou suppléants en qualité de contribuables de la commune.

- Délibération n° 29/2014 – Indemnités de fonctions mensuelles Maire et Adjoint au 28 mars 2014 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjoint, conformément au procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 et des arrêtés de délégations de fonctions et de signatures du 31 mars 2014, il convient de fixer nominativement les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix Contre (M. Szuptar – A. Heurlin Goujon – P. Desnoë) et 16 voix Pour, fixe comme suit les indemnités de fonctions mensuelles brutes à compter du 28 mars 2014 :

- Mme Axelle TRÉHIN – Maire : 43 % taux maximal de l'indice 1015 correspondant à la tranche des communes de 1000 à 3499 habitants soit un montant brut mensuel de 1.634,63 € (selon barème de référence en vigueur) sur lequel sera déduit une cotisation Ircantec salariale et patronale suivant le taux en vigueur

- M. Daniel PERRIN 1^{er} Adjoint – Mme Françoise LHOMME GAUTHIER 2^{ème} Adjointe – M. Christian SOUCHU 3^{ème} Adjoint – Mme Catherine CHAUFFETEAU 4^{ème} Adjointe – M. Nicolas TOKER 5^{ème} Adjoint : 16,50 % taux maximal de l'indice 1015 correspondant à la tranche des communes de 1000 à 3499 habitants soit un montant brut mensuel de 627,24 € (selon le barème de référence en vigueur) sur lequel sera déduit une cotisation Ircantec salariale et patronale suivant le taux en vigueur.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 30/2014 – Indemnité de Conseil allouée au Receveur Municipal :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes et du décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux, indemnité qui se substitue à l'indemnité de gestion communale créée par arrêté du 6 juillet 1956.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 1 Abstention (A. Bazin) et 18 voix Pour, d'attribuer l'Indemnité de Conseil en faveur de Monsieur Lilian EXPERT, Receveur Municipal.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 31/2014 – Subventions 2014 aux associations :

Madame le Maire précise que les demandes de subvention déposées par les associations de la commune et les associations extérieures n'ont pas été examinées lors du vote du budget communal en date du 11 mars 2014. L'an prochain, ce sera le comité Vie associative-Sport qui prendra en charge ce dossier.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe de travail, composé du Maire, des Adjointes et de Monsieur Philippe Desnoë, conseiller Municipal, réuni le 11 avril 2014 à 16 h 30, a étudié une par une les demandes de subvention déposées par les différentes associations.

Madame le Maire rappelle que les subventions attribuées au Dispositif Animation Jeunesse-FRMJC (1.000 € séjour Ski) et au Collège de Vouvray (812,50 € séjours ski et linguistiques) ont déjà été votées respectivement les 12.11.2013 et 11.03.2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- Association Bocal Mazik Reugny	500.00
- Association Espoir Canton de Vouvray	500.00
- Association Jazz en Vallées de Brenne et Cisse	810.00
- Association des Parents d'Elèves Canton de Vouvray	150.00
- Centre Apprentis Artisanat Joué les Tours	60.00
- Centre Formation Apprentis BTP37 St Pierre Des Corps	60.00
- Délégué Départemental Education Nationale	30.00
- Ecole USEP Reugny	400.00
- Fédération des Oeuvres Laiques	30.00
- Prévention Routière	40.00
- Restaurants du cœur	350.00
- Société Musicale de Reugny	4 000.00
- Société Protectrice des Animaux	80.00
- USR Athlétisme Reugny	600.00
- USR Football Reugny	1 700.00
- USR Gym Gamin Reugny	1 700.00
- USR Yoga Reugny	400.00
- Le bonheur est dans le clos	50.00
- Assiette Éco Épicerie Sociale Château-Renault	30.00
- USR Gym Adultes	500.00
- Théâtre des deux rives	100.00
TOTAL SUBVENTIONS	12.090,00 €

soit un total général de 13.902,50 € compris 1.812,50 € précédemment votées.

Des crédits prévisionnels d'un montant de 15.900 € ont été inscrits au Budget 2014 – article 6574 lors du Conseil Municipal du 11 mars 2014.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 32/2014 – Convention de servitude souterraine liée à la pose d'un Poste de type urbain sur la parcelle communale cadastrée ZM 120 et la pose de câbles HTA et BT sur le chemin rural n° 60 au lieu-dit la Duchaie :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie, qui présente au Conseil Municipal les conventions établies par le SIEIL qui interviendra, par l'intermédiaire de son entreprise Bouygues Energies & Services, pour réaliser les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour alimenter le futur lotissement « la Duchaie ».

Les conventions présentées sont les suivantes :

* convention pour la pose d'un Poste de transformation HTA/BT de Type Urbain Compact sur une partie (5mx4m soit 20 m²) de la parcelle communale cadastrée ZM 120 la Duchaie

* convention de servitude souterraine pour la pose de câbles HTA et BT sur le Chemin Rural n° 60

Les conventions de servitudes, signées par les deux parties, seront régularisées par enregistrement au Centre des Impôts dont dépendent les parcelles. Elles seront visées pour timbre et enregistrées gratis en application des dispositions de l'article 1045 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité les conventions ci-dessus désignées

- autorise Madame le Maire à signer la convention pour la pose d'un Poste de Type Urbain Compact sur une partie de la parcelle communale cadastrée ZM 120 la Duchaie et la convention pour la pose souterraine de câbles HTA et BT sur le Chemin Rural n° 60 ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ces conventions.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 33/2014 – Travaux de voirie Programme Pluriannuel – Année 2014 :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie, qui rappelle la délibération n° 13/2014 du 11.03.2014 par laquelle le Conseil Municipal avait défini les travaux de réfection prioritaires et accepté les devis.

M. Souchu informe le Conseil Municipal que le devis, concernant la rue de la Fontaine, doit être annulé pour l'année 2014. En effet, le SIEIL doit procéder à un renforcement du réseau électrique des rues de la Fontaine et Victor Hugo et la réfection de la rue de la Fontaine sera effectuée après ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en délibéré :

- décide à l'unanimité de remplacer la réfection de la rue de la Fontaine par la réfection du Chemin de la Bergerie
- accepte les devis présentés pour les travaux suivants :

* Chemin de la Bergerie	5.075,40 € HT	6.090,48 € TTC
* Impasse de la Lande	3.240,80 € HT	3.888,96 € TTC
* VC 56 Chemin des vignobles Bouard VC 301 à VC 9	3.857,10 € HT	4.628,52 € TTC
* VC 3 rue du Cimetière route de Crotelles	17.361,70 € HT	20.834,04 € TTC

soit un total général de 29.535,00 € HT et 35.442,00 € TTC. Les travaux seront réglés sur la base du bordereau de prix et sur les quantités réellement exécutées.

- autorise Madame le Maire à signer les devis bon pour commande auprès de l'Entreprise GTTP – ZA l'Etang Vignon 37210 Vouvray ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2014 - article 2315-274.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 34/2014 – Travaux de réfection des pavés Place de Verdun :

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Assainissement, précédemment en charge de la voirie, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection de certains pavés complètement détériorés sur la Place de Verdun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité le devis de l'Entreprise de maçonnerie Sarl BREUSSIN – 5 route d'Amboise 37530 Montreuil en Touraine pour les travaux de dépose et de pose des pavés en pierre calcaire naturelle aspect vieilli origine des carrières LUGET pour un montant de 3.700,00 € HT et 4.440,00 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2014 – article 61523.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 35/2014 – Mission de diagnostic géotechnique talus de la VC 4 :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, adjoint chargé de la voirie, qui informe le Conseil Municipal qu'un glissement de terrain s'est produit en bordure de la VC4 à l'aplomb de la parcelle cadastrée G 387. Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 a réalisé une visite le 22.05.2013 qui a conduit au diagnostic indiquant la nécessité de réaliser un diagnostic géotechnique (G5) et par la suite une étude géotechnique de projet (G2) conduisant à la définition des travaux à entreprendre.

M. Souchu présente un contrat géotechnique de l'agence GINGER CEBTP – 400 rue Morane Saulnier ZA Papillon 37210 Parçay-Meslay qui consiste à :

- réaliser une enquête documentaire géologique
- définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, en assurer le suivi et l'interprétation
- étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques
- rechercher les causes de l'apparition des désordres
- proposer des solutions de confortement envisageables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la proposition de diagnostic géotechnique de l'agence GINGER CEBTP – 400 rue Morane Saulnier ZA Papillon 37210 Parçay-Meslay pour un montant de 4.380,00 € HT et 5.256,00 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2014 – article 2315-277.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 36/2014 – Travaux enfouissement réseau de télécommunications rues Victor Hugo et de la Fontaine :

Madame le Maire donne la parole à M. Perrin, adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Assainissement, précédemment en charge du dossier relatif au projet de renforcement par le SIEIL du réseau de distribution publique d'énergie électrique rue Victor Hugo et rue de la Fontaine..

Le SIEIL a proposé à la Commune de préfinancer en même temps les travaux de génie civil concernant l'effacement du réseau de télécommunication des rues précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 Abstention (V. Lictevout) et 18 voix Pour :

- donne à l'unanimité un accord de principe pour prendre en charge les travaux de génie civil de l'effacement du réseau de télécommunication rue Victor Hugo et rue de la Fontaine
- charge MM. Daniel Perrin et Michel Szeptar de négocier le montant de l'opération jugé trop élevé
- décide que le dossier sera revu au prochain Conseil Municipal après les négociations.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 37/2014 – Repas des Aînés – participation pour les personnes accompagnantes non âgées de 70 ans à compter de l'année 2014 :

Madame le Maire donne la parole à Mme Lhomme Gauthier qui informe le Conseil Municipal que le repas offert aux Aînés de 70 ans et plus par la Commune aura lieu le Dimanche 4 mai 2014 à 12 h 30 dans la salle des loisirs.

Ce repas est également ouvert aux personnes accompagnantes âgées de moins de 70 ans et une participation de 20 € leur était demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter la participation des personnes âgées de moins de 70 ans à 21,00 € à compter de l'année 2014.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 38/2014 – Feu d'artifice 14 juillet 2014 :

Madame le Maire donne la parole à M. Souchu, Adjoint chargé de la voirie, qui présente au Conseil Municipal un devis pour le feu d'artifice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité, qu'en raison de la finale de la coupe du monde de football, le repas républicain – la retraite aux flambeaux et le tirage du feu d'artifice auront lieu le lundi 14 juillet 2014
- accepte le devis de la Société Pyro Concept – ZI des Poujeaux 6 rue des Artisans 37530 Nazelles Négron pour la fourniture du Feu d'artifice musical 2014 pour un montant de 2.625,00 € HT et 3.150,00 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer le devis bon pour commande et toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2014 article 6232.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014

Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 39/2014 – Indemnité de sinistre suite à expertise sur la porte d'accès aux sanitaires de l'Ecole Lucie Aubrac :

Madame le Maire donne la parole à M. Toker, Adjoint chargé des bâtiments, qui informe le Conseil Municipal de la suite donnée aux désordres constatés depuis fin 2008 sur la porte d'accès au bloc sanitaire de l'école. Dès la mise en place et l'utilisation de la porte, cette dernière a posé des problèmes récurrents et dangereux.

Une expertise a eu lieu le 13.03.2014 par le Cabinet Saretex Construction, agissant pour le compte de la compagnie Groupama Paris Val de Loire, assureur de la Sarl Guillot & Champion qui a effectué les travaux de menuiserie à l'école Lucie Aubrac.

Par courrier LRAR en date du 14.03.2014, la Sarl Guillot & Champion – 5 rue de Suède 37100 Tours, s'est engagée à reprendre les éléments défectueux : joint anti-panique – support de l'anti panique défectueux – support bas de la crémone pompier mal fixé ainsi que le rebouchage et la peinture sur la porte des sanitaires.

Il ressort de l'expertise que les dommages consistent en :

- 1 - Détérioration et inefficacité du dispositif anti-pince doigt
- 2 - Défaut d'étanchéité à l'air
- 3 – Blocage de la porte en position fermée.

Selon l'expert, les dommages n° 1 et n° 2 sont de nature décennale. Pour le dommage n° 3, la matérialité des malfaçons n'a pas été constatée. Il n'est donc pas possible de déterminer la cause du sinistre. L'assureur de la Sarl Guillot & Champion, Groupama Paris Val de Loire propose une indemnité d'un montant de 360,00 € correspondant au coût des travaux de réparation des dommages n° 1 et n° 2 dans le cadre de la décennale.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- accepte à l'unanimité l'indemnité s'élevant à 360,00 € au titre des dommages n° 1 et n° 2 qui ne sera encaissée qu'à la suite de la reprise des éléments défectueux par la Sarl Guillot & Champion
 - autorise Madame le Maire à signer la lettre d'accord sur indemnisation ainsi que toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à ce dossier
 - prend acte que la Sarl Guillot & Champion interviendra mercredi 16 avril 2014 et pendant la 2^{ème} semaine des vacances scolaires.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014
Et de l'affichage le : 25.04.2014

- Délibération n° 40/2014 – Accueil de Loisirs Mini-camps inter-centres Eté 2014 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Accueils de Loisirs de Neuillé le Lierre et Reugny se sont regroupés pour proposer 2 mini-camps inter-centres pendant les vacances scolaires de Juillet 2014. Les enfants participeront à l'organisation de la vie quotidienne du séjour (élaboration des menus, préparation des repas, organisation des projets de journée avec les animateurs...).

Ces 2 mini-camps prévus :

- du 8 au 11 juillet 2014 pour les enfants de 6 et 7 ans au camping de l'Ile d'Or à Amboise
- du 21 au 25 juillet 2014 pour les enfants de 8 à 12 ans à Connerré dans la Sarthe sur une base gérée par les Francas nécessitent du personnel d'encadrement supplémentaire pour mener à bien toutes les activités. Madame le Maire propose une majoration de 5,00 € par nuit pour chaque séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de demander une majoration de 5,00 € par nuit pour ces 2 mini-camps soit 15 € pour les 6-7 ans et 20 € pour les 8-12 ans pendant les activités du mois de juillet 2014.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 25.04.2014
Et de l'affichage le : 25.04.2014

- **Activités Jeunesse** : Madame le Maire donne la parole à Mme Pain qui présente les activités de Pâques mises en place depuis plusieurs années par la commune dans le cadre des activités jeunesse pour les enfants de maternelle et primaire à partir de 4 ans. Cette année est une année de transition. Seules les activités suivantes ont été élaborées : Equitation – Atelier Cuir et Tennis pendant les vacances scolaires du 22 au 30 avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance à 22 heures 45.

COMMUNE DE REUGNY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU

15 AVRIL 2014

Délibérations du Conseil Municipal du 15 avril 2014

Numérotées de 28/2014 à 40/2014

Les membres présents à la séance ont signé :

TRÉHIN Axelle	PERRIN Daniel	LHOMME GAUTHIER Françoise	SOUCHU Christian	CHAUFFETEAU Catherine
TOKER Nicolas	DEBRUNE France	BAZIN Armel	SELLIER Daniel	FONTAINE Geneviève
LICTEVOUT Vincent	PINOT Béatrice	PAIN Irène	MARTIN Mickaël	GUIGNARD Vincent <i><u>Pouvoir à Axelle TRÉHIN</u></i>
JOUBERT Sandrine	SZUPTAR Michel	DESNOË Philippe	HEURLIN GOUJON Anne	